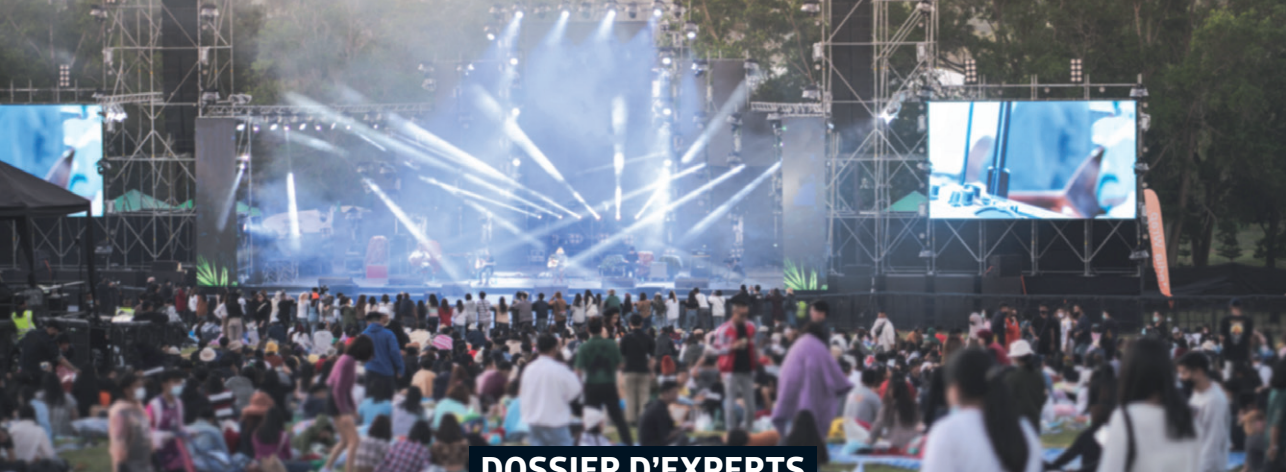




DOSSIER D'EXPERTS

2^e édition

CULTURE, ANIMATION ET PATRIMOINE

Concevoir un festival du spectacle vivant

Enjeux, territoires, organisation

Bénédicte Dumeige

Consultante en stratégie artistique et culturelle

Jean-Louis Patheiron

Consultant, administration et droit des affaires artistiques et culturelles

Concevoir un festival du spectacle vivant

Enjeux, territoires, organisation

Depuis plus de quarante ans, les festivals se sont multipliés en France, se diversifiant tant par leur nature que par les modalités d'organisation. Ces événements, allant des grandes manifestations accueillant des milliers de spectateurs aux festivals plus intimistes dans des lieux patrimoniaux, jouent un rôle central dans le paysage culturel. Leur succès ne repose pas uniquement sur une programmation artistique de qualité, mais aussi sur leur capacité à s'ancrer dans leur territoire, à toucher des publics diversifiés, et à répondre à des enjeux sociaux, éducatifs et culturels.

Cet ouvrage propose un cadre méthodologique pour accompagner les organisateurs dans la définition de leur projet, en les aidant à poser les bonnes questions. À travers les analyses de Bénédicte Dumeige et Jean-Louis Patheiron, les festivals apparaissent comme des acteurs essentiels du développement culturel des territoires, porteurs de valeurs et de changements.

Enrichie d'indicateurs actualisés et de mises à jour réglementaires, cette seconde édition aborde les mutations récentes du secteur : développement durable, parité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, inclusion des publics éloignés, etc.

Un guide indispensable pour tous ceux qui souhaitent comprendre et concevoir un festival à la fois pertinent, durable et ancré dans son époque.



Consultante en stratégie artistique et culturelle, **Bénédicte Dumeige** a été, pendant 20 ans, la directrice de France Festivals (Fédération française des festivals de musique et du spectacle vivant) ainsi que pendant 10 ans, la directrice d'un festival de musique (le Septembre musical de l'Orne).

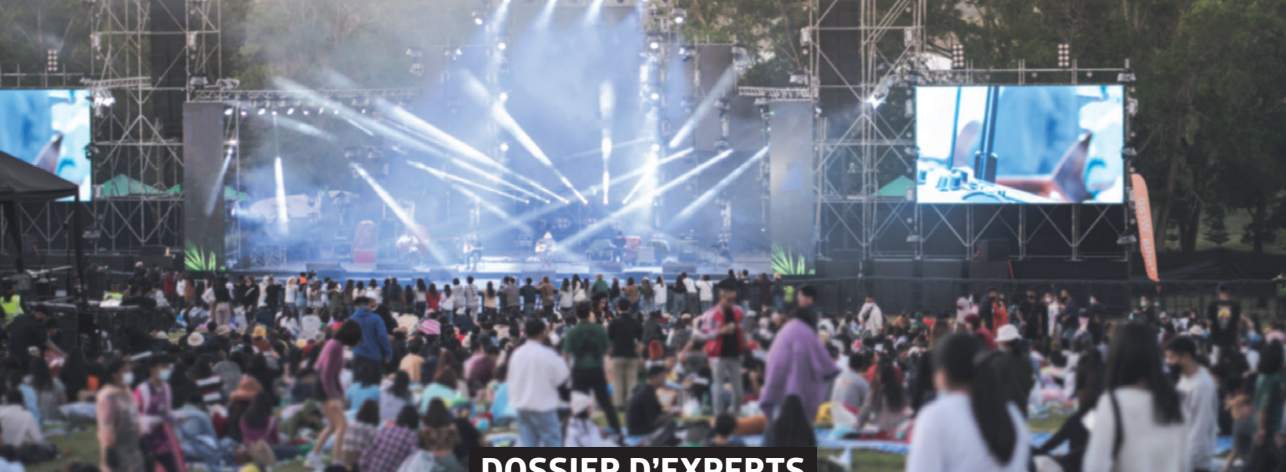


Après avoir dirigé Premier'Acte Conseil, agence conseil au développement culturel à Poitiers, et développé une activité de conseil auprès de nombreux festivals et plusieurs fédérations sur le plan national, **Jean-Louis Patheiron** apporte régulièrement son expertise sur les questions liées à la gestion et au droit applicables aux établissements et projets culturels.

boutique.territorial.fr

ISSN : 1623-8869 – ISBN : 978-2-8186-2279-7

territorial éditions



DOSSIER D'EXPERTS

2^e édition

CULTURE, ANIMATION ET PATRIMOINE

Concevoir un festival du spectacle vivant

Enjeux, territoires, organisation

Bénédicte Dumeige

Consultante en stratégie artistique et culturelle

Jean-Louis Patheiron

Consultant, administration et droit des affaires artistiques et culturelles

territorial éditions

CS 70215 - 38501 Voiron Cedex - Tél.: 04 76 65 71 36 - Référence TDE 933A

Retrouvez tous nos ouvrages sur boutique.territorial.fr

**Vous souhaitez
nous contacter
à propos de votre ouvrage ?**

C'est simple !

Il vous suffit d'**envoyer un mail** à :
service-client-editions@territorial.fr
en précisant l'objet de votre demande.
Pour connaître l'ensemble de nos publications,
rendez-vous sur notre boutique en ligne
boutique.territorial.fr

Avertissement de l'éditeur:

La lecture de cet ouvrage ne peut en aucun cas dispenser le lecteur
de recourir à un professionnel du droit.

Nous sommes vigilants concernant les autorisations
de reproduction et indiquons systématiquement
les sources des schémas, images, tableaux, etc.

Pour toute demande de modification, mise à jour
ou suppression d'un élément au sein de cet ouvrage,
merci de contacter les éditions Territorial.



Il est interdit de reproduire
intégralement ou partiellement
la présente publication sans
autorisation du Centre Français
d'exploitation du droit de Copie.
CFC
20, rue des Grands-Augustins
75006 Paris.
Tél. : 01 44 07 47 70



© Territorial, Voiron

ISBN : 978-2-8186-2279-7

ISBN version numérique : 978-2-8186-2280-3

Imprimé par Neoprint, à Bourgoin-Jallieu (38) - Février 2025

Dépôt légal à parution

Sommaire

Préambule.....	p.11
----------------	------

Partie 1

Tour d'horizon des festivals en France

Chapitre I

Historique.....	p.15
A - Les pionniers.....	p.15
B - L'explosion des années 1980.....	p.17
1. Les premières lois de décentralisation.....	p.17
2. L'éclatement des frontières de l'art et l'émergence de nouvelles disciplines.....	p.17
C - Les principales mutations.....	p.19
1. L'émergence et le développement de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité.....	p.19
2. La migration des propositions artistiques vers l'espace public extérieur.....	p.19
3. La création de manifestations par des collectivités territoriales.....	p.20
4. Les changements d'échelle territoriale.....	p.20
5. La prise en compte du développement durable.....	p.20
6. La hausse des mesures de sûreté et de sécurité ainsi que des coûts techniques.....	p.21
7. Concentration et hausse des coûts des cachets.....	p.21
8. La fragilisation de certaines organisations.....	p.22
9. Des disparitions de festivals.....	p.22

Chapitre II

Approche de définition.....	p.23
A - La définition des dictionnaires.....	p.23
1. Dictionnaire de langue française par Émile Littré (édition 1863-1877).....	p.23
2. Dictionnaire en ligne Larousse (2024).....	p.23
3. Définition du dictionnaire Petit Robert (édition 2013).....	p.24
B - Comment définir un festival?.....	p.24
1. L'unité de temps.....	p.24
2. L'unité de lieu.....	p.25
3. L'unité d'action/programmation.....	p.25

Partie 2

Faisabilité et défis stratégiques

Chapitre I

L'étude de faisabilité	p. 29
A - Le territoire et le recensement des acteurs et des projets	p. 29
B - Définition des objectifs de la manifestation	p. 30
C - Détermination de l'axe artistique	p. 30
D - Le rayonnement attendu de la manifestation	p. 31
1. Le rayonnement local	p. 32
2. Le rayonnement départemental/régional	p. 32
3. Le rayonnement interrégional/national	p. 32
4. Le rayonnement international	p. 33
E - La période dans l'année	p. 33
F - La dimension de l'événement	p. 34
G - Les lieux de représentations	p. 35
1. Les lieux du spectacle vivant	p. 35
2. Les lieux du patrimoine	p. 35
3. Le plein air et l'espace public	p. 36
H - Les publics ciblés	p. 37
I - La politique tarifaire	p. 41
J - Le budget prévisionnel	p. 43

Chapitre II

Le choix d'un mode de gestion	p. 47
A - L'association loi 1901	p. 47
B - Les modes de gestion publics des festivals	p. 49
1. De la régie directe à l'établissement public	p. 49
2. L'établissement public de coopération culturelle	p. 50
3. Les sociétés publiques locales (SPL)	p. 52
C - L'externalisation: du simple marché à la délégation de service public	p. 52
1. La passation d'un marché de services pour la conception artistique du festival	p. 52
2. La délégation de service public	p. 53
D - Et les autres formes privées ?	p. 54

Partie 3

Les équipes à constituer

Chapitre I

La mission de programmation: une fonction clé	p. 59
A - Le directeur ou la directrice de la manifestation	p. 59
B - Le recours à une direction artistique externalisée	p. 60
C - L'association d'un artiste à une édition de festival	p. 60
D - Le recours à des consultants de programmation ponctuels	p. 60

Chapitre II

La fonction administrative p.61

A - La gestion financière et administrative p.61

B - La gestion du personnel (permanents et intermittents) p.62

C - La rédaction de documents p.62

Chapitre III

L'équipe de mise en œuvre : les fonctions et les profils p.63

A - La direction p.63

B - L'administration p.63

C - Le secrétariat général p.64

D - La direction technique p.64

E - La responsabilité de communication p.64

F - La responsabilité développement des publics p.65

G - La responsabilité de billetterie p.65

H - La comptabilité p.65

1. Assure la comptabilité du festival p.65

2. Assure la gestion de la paie p.65

3. Assure les relations avec les organismes sociaux p.65

4. Assure le suivi des dossiers du personnel p.66

Chapitre IV

La place du bénévolat dans les organisations p.67

A - Le pilotage du projet p.67

B - L'accueil des publics et des artistes en période de festival p.68

Partie 4

La stratégie de développement

Chapitre I

Les festivals acteurs du développement artistique et culturel p.71

A - Le festival, accompagnateur des œuvres et des artistes p.71

B - Le festival producteur ou coproducteur de spectacles p.71

C - Les résidences d'artistes, d'auteurs, de compositeurs p.72

D - Master classes, académies, ateliers p.73

E - L'association des pratiques en amateur sur le plateau p.73

Chapitre II

Les festivals acteurs du développement territorial p.75

A - Les actions de sensibilisation et pédagogiques p.75

B - Les rencontres avec le public p.76

C - Le développement local et l'accueil touristique p.76

Chapitre III**Stratégie marketing et communication** p.79

A - Le plan de communication p.79

B - Les supports de la communication p.80

1. La base de données du festival p.80

2. La plaquette programme et les tracts p.80

3. Le site Internet p.81

4. Les réseaux sociaux p.81

5. Les applications pour smartphone p.81

6. Les affiches p.82

7. Les calicots, kakémonos, panneaux, etc. p.82

C - Les relations publiques p.82

D - Les relations presse p.83

Chapitre IV**La recherche de partenariats financiers** p.85

A - Les fonds publics p.86

B - Les sociétés civiles de gestion de droits d'auteur et de droits voisins,
partenaires des festivals p.88

C - Le Centre national de la musique (CNM) p.90

D - Le pass Culture p.92

E - Les fonds privés p.93

1. Les dons des particuliers p.93

2. Le mécénat et le parrainage d'entreprise p.93

Partie 5**Les impératifs de l'organisation****Chapitre I****Les outils de gestion** p.99

A - Les projections prévisionnelles p.99

B - L'importance d'un suivi budgétaire et d'une analyse des coûts
de fonctionnement p.100

1. Le contrôle de gestion p.100

2. Les saisies comptables p.101

3. L'établissement d'un tableau de bord de suivi budgétaire p.101

C - Le plan de trésorerie p.101

Chapitre II**La billetterie : réglementation et mise en œuvre** p.103

A - Principe p.103

B - Présentation du billet p.103

C - Changement de place p.104

D - Comptabilité p.104

E - Billetterie informatisée p.105

F - Dématérialisation de la billetterie	p.105
G - L'intérêt des systèmes informatisés	p.106
H - La commercialisation des billets	p.106
I - La déclaration de la billetterie : une formalité administrative obligatoire	p.106
Chapitre III	
Droits d'auteur et droits voisins	p.109
A - Les démarches à effectuer	p.110
1. Pour les œuvres musicales	p.110
2. Pour les œuvres dramatiques ou chorégraphiques	p.110
B - Le calcul des droits	p.110
C - Taux applicables	p.111
D - L'enregistrement d'un spectacle : les droits voisins des artistes interprètes	p.111
E - Et le droit à l'image ?	p.112
F - Conséquences pour l'usage de photographies	p.113
Chapitre IV	
Les obligations en matière de sûreté et de sécurité et leur impact	p.115
A - La sécurité et l'accueil du public	p.115
1. La sécurité des spectacles	p.116
2. Les interlocuteurs compétents	p.116
B - L'aménagement de sites temporaires	p.117
C - La prise en compte des dispositions Vigipirate	p.118
D - Le décret son pour les musiques amplifiées	p.120
Chapitre V	
L'assurance annulation et les festivals	p.121
A - Cas de force majeure et cas fortuits	p.121
1. L'indisponibilité des personnes indispensables au spectacle ou à l'événement	p.121
2. Les intempéries pour les spectacles en plein air	p.122
B - Montant de la prime	p.122
Chapitre VI	
Festival et développement durable	p.123
Chapitre VII	
L'évaluation	p.127

Partie 6

Repères juridiques et réglementaires

Chapitre I

La licence d'entrepreneur de spectacle	p. 133
A - Les trois catégories de licence d'entrepreneur de spectacles	p. 133
B - Les situations de dispense de licence d'entrepreneur de spectacles	p. 134
C - Des conditions personnelles à réunir	p. 135
D - Modalités de délivrance ou de retrait	p. 135
E - Des mentions obligatoires	p. 136

Chapitre II

Les conventions collectives applicables	p. 137
A - Définition du secteur public	p. 138
B - Définition du secteur privé	p. 138

Chapitre III

La responsabilité sociale des festivals	p. 141
A - Se conformer à la réglementation de la durée du travail	p. 141
B - Accomplir l'égalité hommes-femmes	p. 143
C - Lutter contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes	p. 144

Chapitre IV

L'engagement des artistes professionnels et amateurs	p. 145
A - Les artistes professionnels	p. 145
1. L'intermittence du spectacle : ce n'est pas un statut social !	p. 146
2. Les contrats de travail	p. 146
B - Organismes non professionnels de spectacles : le guichet unique	p. 147
C - Les spectacles en amateur : ce qu'il faut savoir	p. 148
1. Le cadre non lucratif	p. 148
2. Le cadre lucratif	p. 149
3. Pratique en amateur et pratique professionnelle ensemble : les limites posées par les textes	p. 149

Chapitre V

La TVA applicable aux spectacles : des règles spécifiques à connaître	p. 151
A - Le principe d'un taux réduit de TVA pour les spectacles	p. 151
B - Les cas d'exonération	p. 152
C - La billetterie : les conditions d'application du taux super-réduit	p. 152
D - La TVA et les contrats du spectacle vivant	p. 153
1. Les contrats de cession de droits de représentation	p. 153
2. Situation des contrats de coréalisation	p. 153
E - Les établissements de spectacles avec consommation sur place	p. 155

Chapitre VI

La taxe fiscale sur les spectacles p.157

A - Champ d'application de la taxe p.157

B - Exonérations p.158

C - Assiette et taux de la taxe fiscale p.158

D - Recouvrement de la taxe p.159

Chapitre VII

Acheter un spectacle : un modèle commenté de contrat de cession de droits de représentation p.161

Chapitre VIII

L'accueil des artistes étrangers p.167

A - L'évolution de la réglementation p.167

B - La détermination de l'employeur des artistes p.168

C - Les formalités pour venir en France : visas, autorisation de travail,
passeport talent..... p.169

1. Les visas p.169

2. L'autorisation provisoire de travail p.169

3. Le passeport talent p.170

D - Règles à connaître en matière de cotisations sociales et fiscales p.170

1. En matière de sécurité sociale p.170

2. En matière d'assurance-chômage p.171

3. Retraite complémentaire et congés spectacles p.172

4. Du point de vue fiscal : la retenue à la source et des particularités en matière de TVA ... p.173

Conclusion p.175

Bibliographie p.177

Préambule

Depuis plus de quarante ans, le fait festivalier s'est développé, en France, à une grande échelle avec l'émergence de manifestations de différentes natures, à toutes les périodes de l'année et selon les modalités d'organisation les plus diversifiées. Appréhender la question des festivals est un sujet complexe tant les profils sont divers et peu modélisables. Entre grandes organisations accueillant des centaines de milliers de spectateurs réunis dans un seul espace extérieur pour trois ou quatre jours aux manifestations plus intimes investissant les édifices du patrimoine, les typologies de festivals offrent une variété de propositions sans cesse plébiscitées par les spectateurs.

Le succès de la forme événementielle tient probablement à sa capacité à créer un temps hors du commun, festif, convivial, une « *parenthèse enchantée* » offrant une rupture dans le quotidien pour des publics élargis, bien au-delà des publics habituels des scènes permanentes des théâtres. Les artistes et les créateurs du spectacle vivant ont intégré la puissance d'une présence dans les festivals : une carrière artistique ne peut trouver, le plus souvent, son plein épanouissement sans le passage dans ces espaces de présentation artistique éphémère. Les publics, attirés par des têtes d'affiche dans une ambiance et une convivialité recherchées, font confiance aux programmeurs ou programmatrices et, de ce fait, sont prêts à tenter la découverte, à assister aux œuvres en création, à sortir de leurs terrains de connaissance et de leur zone de confort. C'est probablement l'un des atouts fondamentaux des festivals pour les équipes artistiques : ce sont des foyers de création pour toutes les disciplines, des lieux d'exposition des œuvres les plus audacieuses où la prise de risque est la bienvenue. À partir de ce constat, bon nombre de théâtres ont affiché, dans une programmation pluridisciplinaire, des temps forts thématiques permettant d'offrir des parcours artistiques singuliers, composés d'une diversité des formes.

Les facteurs du succès sont nombreux.

La réussite d'une manifestation dépendra, certes de la qualité artistique de la programmation, mais pas seulement... Sa capacité à s'insérer dans son territoire, à aborder la question de l'élargissement des publics dans leur diversité, à répondre à des enjeux plus globaux de développement culturel, éducatif et social, son ouverture au travail en partenariat, son insertion dans des réseaux plus larges, sa stratégie de marketing et communication sont tout autant des facteurs qui influenceront sur son succès éventuel et sa pérennité. Dans cette période où les

financements publics sont contraints et alors que certaines voix s'élèvent pour s'interroger sur le trop grand nombre de manifestations, nous ne saurions prétendre, dans cet ouvrage, pouvoir délivrer les recettes du succès assuré tant les facteurs de la réussite sont nombreux et doivent s'articuler à la réalité du territoire dans lequel la manifestation va s'inscrire. Néanmoins, pouvons-nous apporter un cadre méthodologique qui permette de se poser les bonnes questions et de définir, avec le plus de pertinence possible, le projet à développer.

Partie 1

Tour d'horizon des festivals en France

Chapitre I

Historique

A - Les pionniers

La tradition des festivals en France puise ses sources dans le rassemblement de musiciens amateurs au XIX^e siècle. En effet, après la Révolution française, et tout au long du siècle, la musique se démocratise avec la création d'un grand nombre d'ensembles de pratiques amateurs collectives partout en France dans le cadre du mouvement orphéonique : des chœurs, des fanfares, harmonies, des ensembles à cordes. Ces mouvements disposent de leurs propres codes (système de médailles de musiciens, défilés dans les rues pour les batteries-fanfares et harmonies, concours...). La volonté de se mesurer et de se rencontrer invite ces mouvements à créer des grands rassemblements de musiciens amateurs qualifiés de festivals : en un même temps et un même lieu sont réunis des centaines de musiciens qui vont se produire dans un contexte d'émulation stimulant, le plus souvent encadrés lors d'un concours avec remise de prix à l'issue de la manifestation. Ces rassemblements recueillent un grand succès auprès du public.

Première manifestation que l'on pourrait aujourd'hui qualifier, de *festival*, en France – mais qui n'en portait pas le nom –, les Chorégies d'Orange ont été créées en 1869 (alors que le festival de Bayreuth naît en Allemagne sous l'impulsion de Richard Wagner en 1876). Sa première vocation était de promouvoir les auteurs dramatiques français ainsi que de retourner aux sources des grandes tragédies gréco-latines. Ce n'est que dans le courant du XX^e siècle qu'elles s'orienteront vers une vocation lyrique et musicale (1971).

Il faut attendre le premier tiers du XX^e siècle pour que le concept du festival évolue. Sous l'impulsion du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Jean Zay, la première édition du festival de Cannes est programmée en septembre 1939 avec pour président du jury : Louis Lumière. Alors que les artistes sont arrivés sur la Croisette, la pénétration des troupes allemandes en Pologne y met un point d'arrêt immédiat. La première véritable édition se déroulera à la sortie de la guerre en 1946. Cette même année, à Lyon, Édouard Herriot crée un

festival qui se transforme en 1949 en Festival de Lyon-Charbonnières et à partir de 1994, en Nuits de Fourvière, après s'être intitulé jusqu'à cette date Festival de Lyon (<http://www.fourviereunehistoire.fr>).

C'est précisément durant cette même période, à l'aube des Trente glorieuses, que des artistes ou des passionnés fondent des festivals qui deviendront emblématiques (Jean Vilar à Avignon, Gabriel Dussurget à Aix-en-Provence...) avec pour objectif de proposer au public l'excellence des propositions artistiques dans leur domaine.

Deux festivals de musique voient le jour la même année, 1948 : le festival d'Aix-en-Provence (avec concerts, récitals et la présentation d'un opéra très peu joué à l'époque : *Così Fan Tutte* de Mozart !) ainsi que le festival de Besançon. Ce dernier se dote en 1951 d'un concours international de jeunes chefs d'orchestre qui jouit, encore aujourd'hui, d'une très grande notoriété dans le monde entier.

C'est un an avant, en 1947, que Jean Vilar initie la création d'un festival en Avignon avec, dès l'origine, la présentation des œuvres du répertoire méconnues et des textes contemporains.

Le festival de jazz de Nice (aujourd'hui Nice Jazz Festival), fondé par Jacques Hebey (cocréateur en 1960 du festival Jazz à Juan), se déroule pour la première fois en 1948.

Le festival de Juan-les-Pins sera suivi en 1969 par le festival de Châteauvallon, puis par les festivals de jazz de Grenoble et de Nancy (1973).

La plupart de ces grandes manifestations ont traversé le temps et jouissent encore aujourd'hui d'un très solide rayonnement national et international.

Quelques manifestations sont créées entre ces années et le début des années 1980. Au rang desquelles nous pouvons citer le festival de Prades par Pablo Casals (1950), le festival de théâtre d'Anjou (baptisé alors festival d'Angers en 1950), le festival de la Chaise-Dieu autour du pianiste György Cziffra (1966), le festival de Saintes par Alain Pacquier, chroniqueur musical (1972), le festival de la bande dessinée à Angoulême (1974), le festival d'Ile-de-France (1976), etc.

En outre, des festivals fondés sur les substrats culturels identitaires se créent notamment autour des cultures régionales. C'est ainsi qu'en Bretagne le festival de Cornouaille, fondé initialement en 1923, est relancé en 1948. Brest crée un festival de cornemuses en 1953. Ce festival se délocalise à Lorient en 1971 pour donner naissance à la fête interceltique des cornemuses de Lorient. Avec la diversité des propositions artistiques, le festival adopte son nom actuel de Festival interceltique de Lorient, l'une des plus importantes manifestations festivières de France. Dans cette même période, en 1976, le comité Georges Sand (célébrant le 100^e anniversaire de la mort de l'auteure), inspiré par son texte, *Les maîtres sonneurs*, initie la rencontre de musiciens traditionnels non loin du château de Nohant, à Saint-Chartier. Depuis lors, chaque été, 35 000 personnes se retrouvent pour rencontrer luthiers et musiciens.

C'est également à cette période que sont créées deux manifestations emblématiques pour les arts dramatiques :

- le festival international d'art dramatique de la ville de Paris (1954) à l'initiative d'Aman-Maistre Julien et Claude Planson (avec le soutien de l'Unesco et de l'Institut international du théâtre). Il deviendra le Théâtre des Nations dont l'activité

s'achève en 1968. Quatre ans après, Michel Guy crée le festival d'Automne en 1972 sous les bons auspices du président Pompidou. Depuis lors, le festival se consacre à la création contemporaine des arts de la scène et arts visuels ;

- le festival mondial de théâtre universitaire de Nancy en 1963 (initialement intitulé les Dionysies puis transformé en festival mondial du théâtre) dont le principal animateur n'est autre que Jack Lang ! Le festival de théâtre de Nancy disparaît après vingt ans d'activités intenses, en 1983.

Laboratoires d'expérimentation, ces deux dernières manifestations incarnent des aventures théâtrales majeures qui associaient créations théâtrales lyriques et chorégraphiques internationales et confirment l'existence d'une communauté internationale d'artistes des arts de la scène.

Conscients des qualités requises pour diriger un festival de création, deux présidents, dont on connaît l'attachement aux arts et à la culture, ont fait appel à deux directeurs de festivals pour devenir secrétaire d'État à la culture (Michel Guy) et ministre de la Culture et de la Communication (Jack Lang).

B - L'explosion des années 1980

Les années 1980 marquent un tournant crucial en France avec la convergence de deux facteurs clés propices à l'émergence et la multiplication des festivals :

1. Les premières lois de décentralisation

Elles dotent les collectivités territoriales de nouveaux moyens (communes et départements) et créent l'échelon régional.

Ces collectivités commencent à développer des programmations culturelles (bien au-delà de leurs compétences obligatoires). Souhaitant légitimer leur action et en quête d'une reconnaissance, elles mesurent très vite l'intérêt de pouvoir créer ou soutenir des manifestations événementielles pour développer une programmation artistique solide, dans des territoires peu dotés en équipements culturels. Elles s'appuient sur un nombre grandissant de manifestations pour valoriser leur identité, leur dimension créative, leur attractivité vis-à-vis de publics extérieurs et proposer aux habitants une offre artistique et culturelle riche et conviviale.

2. L'éclatement des frontières de l'art et l'émergence de nouvelles disciplines

Le ministère Lang inaugure une nouvelle ère pour les arts avec une expansion significative de ses frontières. Aux côtés des cultures classiques qualifiées par certains sociologues de « légitimes », on assiste à l'émergence de nouvelles disciplines trouvant leur expression dans des modalités plus contemporaines voire pour certaines plus populaires : la danse contemporaine, les arts de la rue, les musiques actuelles, le street art, les arts numériques, le nouveau cirque, le théâtre d'objet, etc. Des acteurs ou passionnés s'emparent de ces nouveaux matériaux créatifs pour fonder des festivals ou temps forts dédiés à ces nouvelles disciplines. À cet égard, les festivals ont parfois été les moteurs de la légitimation

et de l'institutionnalisation d'une discipline artistique (ex. : la BD avec le festival d'Angoulême, les arts de la rue avec le festival d'Aurillac, le nouveau cirque à Châlons-en-Champagne,...).

Ces deux phénomènes convergents ont pour effet la multiplication des festivals en France à compter des années 1980 et 1990. C'est donc durant cette période que se crée une galaxie de manifestations, de plus ou moins grande envergure, dotées de moyens très variables et au succès également très inégal.

Il convient en outre d'observer qu'un grand nombre de festivals ont pour partage l'organisation de spectacles dans des lieux qui ne sont pas dévolus à la présentation des œuvres (théâtre) mais sont organisés de manière fréquente dans les sites du patrimoine.

En 2022, on dénombrait 7 300 festivals en France ayant connu une édition 2019. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie sont les plus denses en termes de manifestations avec plus de 900 manifestations, chacune suivie de près par la région Nouvelle-Aquitaine avec un peu moins de 830 festivals. Parmi ces festivals les deux tiers sont constitués de festivals du spectacle vivant qui sont, eux-mêmes, très majoritairement des festivals de musique (44 %), alors que les arts de la scène constituent 22 % des effectifs (théâtre, danse, cirque, arts de la rue, marionnettes...). L'autre tiers des festivals, hors spectacle vivant, est constitué des festivals du livre et de littérature (12 %), de cinéma (9 %), pluridisciplinaires (6 %) et enfin d'arts visuels et numériques (5 %).



Source : « Cartographie nationale des festivals : entre l'éphémère et le permanent, une dynamique culturelle territoriale », dans Ministère de la Culture, département des Études et de la Prospective (Deps), *Culture Études* n° 2, 2023/2 (cartographie réalisée par France Festivals, le Centre d'études politiques et sociales de Montpellier [Cepel] et le Deps).



Le magazine *La Scène* propose une base de données exclusive à télécharger comprenant les contacts de 2 100 festivals du spectacle vivant en France : <http://www.lascene.com>

Aussi, par leur nombre, leur richesse thématique, le travail sur les publics dans toutes leurs composantes, mais aussi du fait de l'impact des manifestations les plus rayonnantes sur les écosystèmes artistiques et culturels, la France est probablement l'une des nations européennes les plus riches en festivals et en savoir-faire quant à leur mise en œuvre et leur développement.

Le territoire national abrite aujourd'hui un grand nombre de manifestations que l'on pourrait qualifier de majeures (à l'échelle européenne ou mondiale) à l'égard de la discipline ou des disciplines qu'ils servent :

- Festival d'Avignon pour le théâtre et les arts de la scène ;
- Festival de Cannes pour le cinéma ;
- Les Biennales de Lyon pour la danse et les arts visuels ;
- Montpellier danse ;
- Festival de Charleville-Mézières pour la marionnette ;
- Festival d'Angoulême pour la bande-dessinée ;
- Festival d'Aix-en-Provence et Chorégies d'Orange pour l'art lyrique ;
- les rencontres d'Arles, pour la photographie ;
- festival d'Aurillac pour les arts de la rue ;
- festivals Furies de Châlons-en-Champagne pour le cirque ;

- les Francophonies, des écritures à la scène, auteur et metteurs en scène des mondes francophones ;
- festival de Bourges pour la chanson française, etc.

Aux côtés de ces manifestations emblématiques dans leur domaine artistique, se sont donc établis, au fil du temps et dans toutes les régions de France, des festivals aux modalités de mise en œuvre très diverses et avec un rayonnement plus ou moins significatif.

Face à une telle profusion, pour qui veut créer aujourd'hui un festival, la concurrence est importante et nécessite de bien mesurer les conditions de création d'une manifestation artistique ainsi que de bien en définir le concept et les modalités d'organisation.

C - Les principales mutations

Si les festivals se sont très largement développés depuis les années 1980, ces vingt dernières années sont marquées par des courants de fond sur l'évolution de ces manifestations qui impactent leur déroulement :

1. L'émergence et le développement de l'interdisciplinarité et de la transdisciplinarité

Le plus souvent dédiées, à l'origine, à une forme d'expression artistique, on assiste depuis plusieurs années à l'ouverture des programmations vers des disciplines mêlées, des incursions vers des univers totalement différents avec la production de rencontres artistiques (exemple : le festival d'Automne à Paris, le Fab à Bordeaux...). La porosité entre les différentes disciplines artistiques est de plus en plus une réalité : les festivals de littérature accueillent des lectures performées, les arts visuels convient la musique, l'espace public s'offre aux artistes de différentes disciplines...

2. La migration des propositions artistiques vers l'espace public extérieur

Les organisateurs de festivals ont saisi l'opportunité qui leur était offerte de sortir des lieux identifiés du spectacle vivant (les théâtres) pour aller à la rencontre du public dans les lieux du patrimoine, des endroits insolites et/ou également investir l'espace public. Plusieurs modalités s'offrent aux programmeurs dans son occupation :

- déporter dans l'espace public la présentation des œuvres initialement proposées au sein de la programmation : le festival de musique de Besançon Franche-Comté programme chaque année plusieurs concerts d'orchestres symphoniques, dont la soirée d'ouverture gratuite, dans un parc de la ville de Besançon ou dans la cour du musée de Besançon ;
- concevoir ou programmer des propositions artistiques créées spécifiquement pour être jouées dans l'espace public (arts de la rue).



Définition des arts de la rue

Mouvance artistique identifiée depuis une cinquantaine d'années, les arts de la rue ne fondent pas leur identité sur une discipline ou un genre, mais sur le choix délibéré de l'espace public comme espace de rencontre entre acte artistique et public/population. Ce choix ne se limite pas à un lieu, en opposition à l'espace fermé des théâtres. Il est porteur de sens, tant sur le plan de l'engagement des artistes que sur le plan, plus formel, des œuvres produites. Les arts de la rue se caractérisent à la fois par l'approche singulière des écritures artistiques et par les relations, tout aussi singulières, qu'ils instaurent avec le public ou la population.

Source : ministère de la Culture.

3. La création de manifestations par des collectivités territoriales

L'historique présenté ci-dessus a mis en évidence les origines de la création des festivals. Le plus souvent, ils ont été ou sont le fruit d'initiatives individuelles, de groupes de passionnés, d'artistes qui mettent en œuvre un projet artistique original. Depuis plus d'une vingtaine d'années, on assiste à un phénomène nouveau : des collectivités portent directement sur les fonts baptismaux une manifestation répondant à des enjeux politiques le plus souvent liés au rayonnement, l'image, le « *vivre ensemble des émotions à partager* », etc. Ces nouvelles formes de commandes politiques ont des avenir plus ou moins heureux. Certains ont conduit à un échec retentissant à la hauteur des moyens investis et de la communication mise en place. D'autres ont été de véritables succès et perdurent aujourd'hui avec une intense activité.

4. Les changements d'échelle territoriale

Le plus souvent attachées à l'origine à un monument, un site, une ville, on a assisté progressivement à l'expansion de la couverture territoriale des programmations qui sortent des murs, particulièrement sous l'impulsion de la création des intercommunalités qui, pour certaines, ont fait le choix direct ou indirect de s'impliquer dans les politiques culturelles. Certaines d'entre elles n'ont d'ailleurs pris initialement aucune compétence culturelle à l'exclusion des grands événements rayonnants (exemple : le Grand Lyon). La création de la métropole de Lyon, qui conserve les soutiens aux grands événements culturels, a donné lieu aujourd'hui à un élargissement des compétences. Aussi, pour les festivals, le changement d'échelle territoriale implique par voie de conséquence un cahier des charges renouvelé consignant la nécessité d'irriguer le territoire de l'intercommunalité. Les élus ne s'y sont pas trompés : le festival est l'une des modalités d'expression envisagées pour affirmer l'identité intercommunale, créer un esprit d'appartenance à une institution aux contours pas toujours bien identifiés par les habitants et fédérer l'ensemble des acteurs, de la population et des élus autour d'un projet artistique, social, éducatif, ...

5. La prise en compte du développement durable

Notre société doit faire face aux défis environnementaux et à l'urgence de réduire l'impact carbone. Le secteur culturel n'échappe pas à cette responsabilité partagée et les festivals doivent prendre en compte cette donnée qui s'impose aujourd'hui à chacun. En effet, l'événementiel déploie, de manière générale, des moyens conséquents convergeant vers un même lieu ou territoire qui ont des impacts